

Le 10 mai 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 10 mai 2016 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents :

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Michel Côté, conseiller au poste numéro 6

Étaient absents :

Monsieur Robert Blanchard, conseiller, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Boniface Dalle-Vedove

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

046-05-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyée par : Monsieur Yvon Blanchard ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour tel présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

047-05-2016

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté;
Appuyée par : Monsieur Michel Demers;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 AVRIL 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. CORRESPONDANCE

- 5.1 MRC d'Acton
 - 5.1.1 Versement des droits sur les carrières et sablières pour l'année 2015 ainsi qu'un ajustement pour 2014;
 - 5.1.2 Changement dans l'équipe de développement de la MRC;
- 5.2 R.I.A.M.
 - 5.2.1 Bilan 2015 : La Régie a le vent dans les voiles;
 - 5.2.2 Première collecte de gros rebuts en 2016;
- 5.3 M.D.D.E.L.C.C.
- 5.4 M.A.M.O.T.
- 5.5 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;
 - 5.5.1 Autorisation de la nouvelle programmation TECQ 2014-2018;
 - 5.5.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Volet principal;
 - 5.5.3 Nouvelle délimitation des territoires des Centres de services de la Direction de la Montérégie;
- 5.6 La marche pour l'Alzheimer – un geste digne de mémoire;
- 5.7 Théâtre de la Dame de Cœur ; invitation soirée bénéfice – 40e anniversaire;
- 5.8 Foire agroalimentaire de la région d'Acton;
- 5.9 Invitation au 39e Gala du cercle no.862 des Filles d'Isabelle d'Acton Vale;

6. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Compte-rendu du maire

Pour la période du 13 avril au 10 mai 2016

1. Jeudi le 14 avril, assisté à la réunion du Comité de sécurité incendie de la MRC.
2. Mardi le 19 avril, participé à la réunion du Comité de sécurité publique à la MRC.
3. Mardi le 19 avril, rencontre hebdomadaire avec le directeur général et Mme Micheline Racine, suivi des divers dossiers.
4. Mardi le 26 avril, participé à la réunion du Comité des finances et des R-H à l'hôtel de ville.
5. Mardi le 26 avril, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
6. Mercredi le 27 avril, participé à la rencontre du conseil d'administration de la RIAM à St-Hyacinthe.
7. Lundi le 2 mai, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
8. Lundi le 2 mai, participé à la rencontre de la commission administrative du conseil pour la préparation de l'assemblée régulière du mois de mai.
9. Jeudi le 5 mai, assisté à la réunion du conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie à Saint-Valérien de Milton.
10. Lundi le 9 mai, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.

Notes personnelles du maire Boniface Dalle-Vedove

Le 10 mai 2016

6.2 DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL

**048-05-2016
MUNICIPAL**

DEMANDE DE MODIFICATION DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a reçu en mars dernier de la part de Les Entreprises Forestières David et Frères Inc. une demande de modifications aux règlements d'urbanisme en référence au règlement de zonage 123-02 ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie a pris connaissance de la demande et en a analysé tous les aspects;

Il est proposé par : Monsieur Michel Côté;
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé;
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie ne donne pas suite à la demande et maintien le statu quo dans sa réglementation d'urbanisme

ADOPTÉE

6.3 DEMANDE DE PERMISSION : FESTIVAL DE LA GROSSE LANTERNE 3^E ÉDITION

049-05-2016

DEMANDE DE PERMISSION : FESTIVAL DE LA GROSSE LANTERNE 3^E ÉDITION

ATTENDU QUE le Festival de la Grosse Lanterne demande l'autorisation au Conseil municipal de Béthanie pour la tenue de son 3e événement qui aura lieu du vendredi 12 août au dimanche 14 août 2016 sur la propriété du 1801 chemin de Béthanie;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie désire autoriser cet événement, mais à certaines conditions;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Demers;
Appuyé par : Madame Micheline Racine;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la tenue de l'événement "Festival La Grosse Lanterne" du 12 au 14 août 2016;

QUE la Municipalité de Béthanie exige le remboursement de tous les frais occasionnés par la tenue de cet événement advenant un débordement que ce soit sur la propriété ou à l'extérieur de la propriété du 1801, chemin de Béthanie.

QUE tous les frais relatifs à une situation d'urgence soient :l'intervention des pompiers, de la police,du service des premiers répondants ou tout autre service soit remboursé par le Festival La Grosse Lanterne ou le propriétaire du 1801 chemin de Béthanie.

QUE le Festival La Grosse Lanterne obtienne les autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports du Québec.

QUE le Conseil municipal autorise le Festival La Grosse Lanterne à émettre une réduction des décibels au-delà de 23 heures pour cet événement.

ADOPTÉE

6.4 DEMANDE DE PERMISSION : FÊTE MÉDIÉVALE DE BÉTHANIE

050-05-2016

DEMANDE DE PERMISSION : FÊTE MÉDIÉVALE DE BÉTHANIE

ATTENDU QUE l'Atelier du loisirs a présenté une demande d'autorisation pour la tenue de la 7e édition du festival <<La fête médiévale de Béthanie>> qui aura lieu le samedi 25 et dimanche 26 juin 2016 entre 10h00 et 17h00;

ATTENDU QUE La fête médiévale de Béthanie est un événement pour toute la famille, attire des touristes et fait connaître la municipalité;

ATTENDU QUE l'Atelier du loisir entend présenter un dossier de conformité quant à l'organisation, la sécurité et la bonne tenue de l'événement;

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie autorise la tenue de l'événement "La fête médiévale de Béthanie" le samedi 25 et dimanche 26 juin 2016 entre 10h00 et 17h00.

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie obtienne un rapport de l'événement au plus tard 60 jours après la tenue du festival.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose les listes comptes et des salaires nets payés pour le mois d'avril 2016

051-05-2016

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine;
Appuyée par : Monsieur Ghislain Privé;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de d'avril 2016 totalisant 44 478.08\$

Liste des comptes payés au 30 avril 2016

38 575,11

Liste des Salaires nets payés au 30 avril 2016

5 902,97

ADOPTÉE

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

052-05-2016

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2016

Sur la proposition de: Monsieur Yvon Blanchard;
Appuyée par : Monsieur Michel Côté;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés

Liste des comptes à payer au 30 avril 2016

33 850,30

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1. CONCILIATION BANCAIRE AU 30 AVRIL 2016

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 avril 2016 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation) laquelle démontre un solde au livre de 206 102.50\$

7.3.2. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2016

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 avril 2016 lequel démontre des revenus de 421 183.42\$ et des dépenses de fonctionnement de 163 436.00\$

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période d'avril 2016

8.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (PLAN DE MISE EN ŒUVRE)

053-05-2016

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC D'ACTON (PLAN DE MISE EN ŒUVRE)

ATTENDU QUE conformément à l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité locale de la MRC d'Acton doit adopter un plan dans lequel sont traduites les actions et conditions permettant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)

ATTENDU QUE la mise en œuvre du SCRSI implique, entre autres, l'adoption de mesures réglementaires, l'établissement de mesures d'inspection de procédures d'alerte, de mobilisation et de déploiement des ressources ou la programmation d'activités de formation des effectifs;

ATTENDU QUE le projet de SCRSI, incluant le plan de mise en œuvre, a fait l'objet d'une consultation auprès des municipalités locales de la MRC d'Acton et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC d'Acton;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu, à cet égard, le 14 avril 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par : Monsieur Ghislain Privé;
Appuyé par : Madame Micheline Racine;
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie adopte, tel que soumis, le plan de mise en œuvre devant être annexé au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Acton.

ADOPTÉE

9. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le directeur-général & secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non-conformes

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS (RIAM)

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité à la RIAM présente son rapport

9.3 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

054-05-2016

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU QUE la municipalité présente une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil doit approuver la programmation des travaux ;

Il est proposé par : Monsieur Yvon Blanchard;
Appuyé par : Monsieur Michel Demers;
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Béthanie approuve la programmation des travaux admissibles au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2016 pour un montant subventionné de 30 200 \$, telle que présentée ci-dessous :

- Rechargement partiel et reprofilage partiel des fossés face au 673 chemin Derome sur une longueur d'environ 300 mètres; 8 000 \$
- Fondation et rechargement des intersections du chemin Monty et 10e Rang Nord ainsi que des intersections du chemin Boscobel et du chemin de Béthanie 24 000 \$
- Rapiéçage d'asphalte mécanisé afin de corriger orniérage de la chaussée sur le chemin Monty 9 000 \$

ADOPTÉE

9.4 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016 ET REDDITION DE COMPTES 2015

055-05-2016

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016 ET REDDITION DE COMPTES 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 60 126 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Madame Micheline Racine;
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé;
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Béthanie informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION

Le directeur-général & secrétaire-trésorier dépose le rapport du service d'inspection pour la période d'avril 2016

10.1.1 AVIS D'INFRACTION – ABATTAGE D'ARBRE

056-05-2016

AVIS D'INFRACTION – ABATTAGE D'ARBRE

ATTENDU QUE le rapport d'inspection fourni par notre inspecteur en bâtiments et en environnement nous signale une infraction concernant le lot 1 822 862 en référence à un abattage d'arbres sans permis;

ATTENDU QUE la sanction pénale minimale à l'endroit du propriétaire serait de 500 \$ plus, 3 300 \$ soit (33X100\$/arbre)

ATTENDU QUE cette sanction pénale minimale à l'endroit du propriétaire pourrait être réduite si les souches de 5 pouces ne sont pas considérées. Alors la sanction serait de 500 \$ plus 2 800 \$ soit(23X100\$/arbre)

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie a pris connaissance du rapport d'inspection et en a analysé tous les aspects;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie exige la remise en état des lieux

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Madame Micheline Racine;
Appuyé par : Monsieur Ghislain Privé;
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Béthanie applique la sanction de 500 \$ plus la remise en état des lieux conformément à la réglementation municipale en vigueur ;soit par la plantation d'au moins 33 arbres, et ce avant le 30 septembre 2016 et en autorise l'émission d'un constat d'infraction tel que décrit

ADOPTÉE

10.1.2 AVIS D'INFRACTION – ABATTAGE D'ARBRE

057-05-2016

AVIS D'INFRACTION – ABATTAGE D'ARBRE

ATTENDU QUE le rapport d'inspection fourni par notre inspecteur en bâtiments et en environnement nous signale une infraction concernant le lot 1 822 857 en référence à un abattage d'arbres sans permis;

;

ATTENDU QUE le rapport d'inspection fourni par notre inspecteur en bâtiments et en environnement nous signale également qu'un premier constat d'infraction a été émis en décembre 2013 pour des travaux de déboisement en bordure de la branche 47 de la rivière jaune en contravention à l'article 14.2.1.e.

ATTENDU QUE la coupe à blanc est interdite, le propriétaire doit respecter une distance de 10 mètres par rapport au cours d'eau tel que prescrit à l'article 14.2 combiné à l'article 14.2.1 du règlement de zonage.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie a pris connaissance du rapport d'inspection et en a analysé tous les aspects;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie exige la remise en état des lieux de la bande riveraine de 10 mètres conformément à la réglementation municipale en vigueur

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par : Monsieur Michel Demers;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard;
et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Béthanie mandate son inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction avec amende tel que prévu et décrit dans les règlements applicable.

ADOPTÉE

10.2 DÉCISION CPTAQ – DOSSIER MONSIEUR ROBER DÉPÔT

Monsieur le maire, Boniface Dalle-Vedove, fait état de la situation.

10.3 DISTRIBUTION D'ARBRES

Monsieur le maire Boniface Dalle-Vedove fait un rappel sur la journée de distribution des arbres ainsi que l'organisation de cette journée.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Michel Côté présente son rapport

12. AUTRES INFORMATIONS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

058-05-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyée par : Monsieur Michel Demers;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la séance soit levée à 21h45

ADOPTÉE

Adopté ce 14 juin 2016

Robert Désilets
Directeur général
& secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove
Maire